



L'ÉCOLE NATIONALE
SUPÉRIEURE DE PAYSAGE
(ENSP) AU POTAGER DU ROI
À VERSAILLES
© W. DUFFARD

LES FORMATIONS PAYSAGISTES EN FRANCE

Par Pierre Donadieu

En France, les métiers de paysagiste se sont professionnalisés et diversifiés considérablement depuis les années 1970. Aujourd'hui, il faut distinguer plusieurs profils correspondant à des formations et à des compétences différentes et complémentaires.

— DES PROFILS PROFESSIONNELS VARIÉS —

Les cadres paysagistes, qui bénéficient d'une formation de quatre à six ans après le baccalauréat, relèvent de deux catégories de diplômes : les ingénieurs paysagistes et les paysagistes concepteurs. Les ingénieurs sont formés dans trois écoles d'ingénieurs à Angers (Agrocampus Ouest), à l'École nationale supérieure de la nature et du paysage de Blois (ENSNP) et à l'Institut des techniques de l'ingénieur en aménagements paysagers de l'espace de Lille (ITIAPE). Les concepteurs (*landscape architects* en anglais) obtiennent leurs diplômes à l'École nationale supérieure de paysage de Versailles-Marseille (ENSP), et dans les Écoles nationales supérieures d'architecture et de paysage de Bordeaux et de Lille, soit sept écoles avec l'École supérieure d'architecture des jardins et des paysages de Paris (ESAJ), établissement privé.

En nombre bien plus important, les techniciens paysagistes sont formés depuis le niveau du Certificat d'apti-

tude professionnel agricole « Travaux Paysagers » jusqu'à celui du Brevet de technicien supérieur « Aménagements paysagers », diplômes délivrés dans les lycées professionnels agricoles publics et privés et conduisant aux métiers de l'entreprise et de services publics d'espaces verts des villes.

La distinction entre les entrepreneurs paysagistes et les concepteurs paysagistes est bien faite aujourd'hui, mais celle entre les ingénieurs et les concepteurs paysagistes mérite une analyse plus fine.

— LES SEPT ÉCOLES DE PAYSAGE —

Créée en 1976, sous la tutelle du ministère de l'Agriculture, l'École nationale supérieure de paysage de Versailles-Marseille est l'héritière de la Section du paysage et de l'art des Jardins (1945-1974) de l'École nationale supérieure d'Horticulture de Versailles. Chaque année, elle forme après un concours et quatre années d'étude, soixante-dix paysagistes Diplômés par le Gouvernement (DPLG). Ce diplôme est accessible par l'apprentissage.

Mises en place respectivement en 1991 et 2008 au sein d'Écoles d'architecture sous tutelle du ministère de la Culture, les Écoles nationales supérieures de paysage de Bordeaux et de Lille forment chacune environ 25 paysagistes DPLG/an.

Ces trois formations viennent d'être réformées pour se conformer au processus européen de réforme universitaire de Bologne. À partir de la rentrée 2015 (arrêté du 9 janvier 2015) le diplôme de paysagiste DPLG obtenu en quatre ans est remplacé par un diplôme d'État de paysagiste (DEP) délivré au bout de trois ans d'étude, au niveau du master¹. La formation est complétée par un post-master d'approfondissement professionnel ou de doctorat.

De leur côté, les écoles d'Angers et de Blois, fondées respectivement en 1972 et 1993 sous tutelle, la première du ministère de l'Agriculture et la seconde du ministère de l'Enseignement supérieur, délivrent un diplôme d'ingénieur paysagiste au niveau du master². S'y ajoutent le diplôme d'ingénieur de l'ITIAP de Lille par la voie de l'apprentissage, et le diplôme de paysagiste en quatre ans après le baccalauréat de l'ESAJ de Paris.

Se distinguent donc les formations scientifiques et techniques d'ingénieurs (Angers, Lille) et les formations de concepteurs, centrées principalement sur l'apprentissage du projet en ateliers (Versailles, Bordeaux, Lille). Les autres écoles (Blois, Paris) sont hybrides entre ces deux pôles.

— UNE FORTE PROFESSIONNALISATION —

Les formations supérieures (250 à 270 diplômés par an) conduisent à des professions de mieux en mieux organisées aujourd'hui.

La Fédération française du paysage (FFP)

Créée en 1985, la FFP réunit environ 650 ingénieurs paysagistes et paysagistes concepteurs, c'est-à-dire des *architectes paysagistes* au sens du Bureau International du Travail. Les paysagistes concepteurs exercent leur métier dans des bureaux d'études et des agences privées en tant que concepteur et maître d'œuvre de projet d'aménagement de l'espace. Ils sont également sollicités en tant que paysagiste conseil de l'État et par les Conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE) dans les départements. Les ingénieurs paysagistes s'orientent vers les bureaux d'études et surtout les emplois territoriaux de cadres des services d'espaces verts des villes.

¹ Cinq années d'études après le bac.

² Le diplôme peut aussi être obtenu par apprentissage.



L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE LA NATURE ET DU PAYSAGE DE BLOIS (ENSNP)
© C. LE TOQUIN - ENP



EXERCICE EN ATELIER À L'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE LA NATURE ET DU PAYSAGE DE BLOIS (ENSNP) - © C. LE TOQUIN - ENP



LE SITE D'AGROCAMPUS OUEST À ANGERS - © D.R.

La suppression du diplôme/titre de paysagiste DPLG amènera nécessairement une réorganisation professionnelle sur le modèle nord européen (associations professionnelles nationales spécifiques qui contrôlent l'attribution du titre), ou italien (les architectes paysagistes font partie de l'Ordre professionnel des architectes et des paysagistes).

L'association des paysagistes-conseils de l'État (APCE)

Les paysagistes-conseils de l'État sont des paysagistes concepteurs et maîtres d'œuvre indépendants (une

centaine). Ils exercent par ailleurs une mission de conseil auprès des services déconcentrés de l'État: DDT (M) (Directions Départementales des Territoires (et de la Mer) et DREAL (Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement). Au sein des services, ils sont appelés à tenir un rôle de conseil, d'éclairage professionnel et de pédagogie. Ils sont regroupés au sein d'une association, l'APCE, créée en 1995.

L'Union nationale des entrepreneurs paysagistes (UNEP)

Créée en 1963, elle réunit 28 000 entreprises et 92 000 emplois en 2013. Elle participe aux manifestations nationales et internationales, représente et anime la filière des professionnels du végétal et de l'environnement.

La mise en œuvre et la réussite des actions sont le fruit de l'implication des adhérents et des 300 élus bénévoles de l'UNEP, appuyés par une équipe de permanents aux niveaux national et régional.

L'association des ingénieurs territoriaux de France (AITF)

Au sein de l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France fondée en 1937, les cadres paysagistes des services des villes sont regroupés autour, notamment, de la jeune association

Hortis concernant les responsables d'espace nature en ville. Ils travaillent avec une autre jeune association *Plante et Cité*, (ingénierie de la nature en ville) créée en 2006.

Pour fédérer ces groupes professionnels, *Val'hor* depuis 1998 est une organisation interprofessionnelle qui rassemble les différents secteurs de production de l'horticulture, de la fleuristerie, du paysage et du jardin. L'effectif total des emplois de la filière horticole et paysagère, publique et privée, peut être estimé à au moins 250 000 personnes en 2013.

— UNE PROFESSION MULTI-COMPÉTENCES —

Héritiers des métiers du jardinage, les paysagistes d'aujourd'hui sont devenus des concepteurs maîtres d'œuvre, des conseillers de la maîtrise d'ouvrage, des planificateurs, des entrepreneurs, des gestionnaires et des techniciens d'espaces publics et privés, et plus récemment des médiateurs des politiques publiques de paysage. Cette évolution se poursuit aujourd'hui dans le contexte juridique de la Convention européenne du paysage signée à Florence en 2000 et ratifiée par la France en 2006.



PROJET D'ANTHONY AUGIER ET SIMON GABILLARD - MISSION TO 20-113 - FORMATION DE PAYSAGISTE DPLG (ATELIER 8), ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DE PAYSAGE (ENSP) DE VERSAILLES